

**14 au 19 juin 2008**

*14 à 19h*

**art27**

présente

# **Ecce Homo**

**exposition  
d'art contemporain**

*Vernissage*

**samedi 14 juin à 18h30**

**Mairie de Marly le Roi**

**Place Gl. de Gaulle 78160 - France**

**60<sup>ème</sup>**

**anniversaire**

*de la*

**Déclaration Universelle**

*des*

**Droits**

*de*

**l'Homme**

René Cassin (France), juriste prend une part importante à la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, John Peters Humphrey (Canada), Eleanor Roosevelt (E.U.), œuvrent ensemble avec ténacité et efficacité, à sa large adoption. Le 10 décembre 1948, les 58 Etats Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, ont majoritairement adopté la DUDH, à Paris-Palais de Chaillot (par 48 votes Pour, 0 Contre et seulement 8 Abstentions – Résolution 217A.III).

Le texte proclame les droits humains fondamentaux. Sa ratification par des Etats aux régimes politiques très différents voire incompatibles, veut rendre impossible à l'avenir le renouvellement des errements et massacres révélés après la Seconde guerre mondiale. L'autorité morale de l'ONU lui confère une portée universelle, cependant sans véritable portée juridique, car il n'a pas force de loi. René Cassin, ayant fait adopter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, devient membre du Conseil Constitutionnel (1965), préside la Cour Européenne des Droits de l'Homme (1959), contribue à la fondation de l'Unesco (1945). Prix Nobel de la Paix (1968), ses cendres furent transférées au Panthéon (1987).

**Expo d'enfants**

**art27 / Arcantes**

**vernissage à 17h**

**les 14 et 15 juin**

**à la**

**salle de l'Horloge**

**Place Gl. de Gaulle (face mairie)**

## **Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.**

**Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948.**

**Article premier** - Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

**Article 2** - Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

**Article 3** - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

**Article 4** - Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous leurs formes.

**Article 5** - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**Article 6** - Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

**Article 7** - Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration ou contre toute provocation à une telle discrimination.

**Article 8** - Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

**Article 9** - Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

**Article 10** - Toute personne a le droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

**Article 11** - Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

**Article 12** - Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

**Article 13** - Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

**Article 14** - Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

**Article 15** - Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

**Article 16** - A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

**Article 17** - Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

**Article 18** - Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

**Article 19** - Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

**Article 20** - Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

**Article 21** - Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

**Article 22** - Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

**Article 23** - Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine, et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

**Article 24** - Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

**Article 25** - Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

**Article 26** - Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

**Article 27** -

**Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.** Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

**Article 28** - Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

**Article 29** - L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

**Article 30** - Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.



Depuis la Renaissance, les artistes ont acquis une forte liberté d'expression qu'ils ont utilisé pour décrypter leur époque et dénoncer leurs manquements tels Géricault et le « Radeau de la Méduse », Picasso produisant « Guernica ».

Pourtant ces dernières décennies marquent une tentation générale d'introspection et de replis des artistes sur eux-mêmes, comportement révélateur d'une humanité munie d'ocillères. La société les place en marge des événements humains et universels et transfère leur engagement intrinsèque à de nouveaux médias.

art27 tente de créer des situations où l'artiste, responsable et sensible à son époque, se réapproprie un rôle social de médiation et lutte pour une meilleure humanité.

Que le projet d'« Ecce homo » sur la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme participe à la promotion des droits humains fondamentaux acquis depuis 1948 et dénonce ceux qui sont encore bafoués !

L'association art27 remercie l'ensemble des artistes ainsi que tous ses partenaires pour leurs participations à « Ecce Homo », exposition qu'elle souhaite présenter au plus grand nombre.

*wallerand*  
*Président art27*



***Initiative encouragée par le  
Secrétariat d'Etat aux Affaires  
Etrangères et aux  
Droits de l'Homme***

***Avec la participation  
d'Amnesty International  
et  
d'ATD QUART MONDE***

# Mona Massol - 1

## Peinture

01 45 34 64 78

mona.massol@orange.fr

<http://perso.orange.fr/Mona.Massol/>

## Article 27

«Egaux en droits»

«Si tous les Hommes ...»

«Où va l'humanité ?»

Pour évoquer respectivement : l'égalité des droits pour tous les hommes quelles que soient leur condition sociale et leur couleur ; le droit de tous à la culture et aux arts dans un esprit de solidarité et de paix ; le droit de participation au Progrès, au Développement, certes, mais dans le respect de la Nature - nouveau critère incontournable par rapport à l'article 27.

*Article 18 - Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*

# Arcantes - 2

## Installation

06 73 56 42 52

arcantes@9online.fr

[www.arcantes.com](http://www.arcantes.com)

## Article 18

L'idée avec ce projet est de montrer que l'on peut considérer les textes des religions œcuméniques non exclusivement comme des notions de croyance, mais comme des terrains de spiritualité infinie ; l'ensemble permettant d'errer dans des zones désertiques cérébrales, faire éclater les normes habituelles et ainsi voir surgir dans cet égarement une transe mystique inconnue qui permettrait à l'humain de surpasser sa condition.

L'interjection « Ecce homo » était après tout non une invective, mais un avertissement mettant en évidence le fait que l'on s'apprêtait à exécuter le seul qui connaissait la nature humaine et qui avait eu l'humilité d'adopter cette enveloppe charnelle. Mais ce n'était qu'une matière et une matière peut revêtir des formes multiples et innombrables qui ne s'arrêtent pas forcément à des dogmes ou des préceptes de messie ou de prophète...

## Marie-Françoise Lemery - 3

### *Installation*

mf.lemery@wanadoo.fr  
06 89 29 71 43

#### Article 1

IRAN  
DES FEMMES  
U = R I

D'après la loi physique d'OHM, la Force est égale à la Résistance par l'Intensité.

Ce principe me semble vérifié par la Force des Femmes en Iran.

Je cherche à magnifier le courage des plus en vue comme des plus humbles devant les risques encourus.

*Article premier - Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

*Article 2 - Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.*

## Colette Dalle - 4

### *Peinture / installation*

colettedalle@free.fr  
01 39 58 92 15

#### Articles 27, 2

##### **Traumas**

Tueries, massacres, génocides... Encore aujourd'hui. Des milliers de vies détruites, des savoirs confisqués, des cultures anéanties. Des lieux, des noms dont la disparition a laissé des traces. Et des questions.

##### **Maux et mots**

Ils faisaient autrement ! L'ethnicité manipulée, la différence instrumentalisée sous les mots d'un rationalisme prévenant... Encore des questions.

Voies multiples pour dire et contenir l'émotion, savoir, comprendre, transmettre, agir... User de nos libertés et résister. L'art n'est pas innocent.

## Jacqueline Page - 5

### *Peinture*

ATD Quart Monde

jacqpage@yahoo.fr <http://jacqpage.canalblog.com>

06 63 89 67 03

### **Sursaut**

C'est l'histoire d'un voleur de planches, à Bangui, qui se fait battre à mort. Lorsque tout est rien, ce rien devient tout et sa disparition dramatique. Plus de limite à l'humanité.

Le voleur sans identité, l'homme qui travaille, l'enfant qui reste sans père, le témoin qui raconte.

### **Nos maîtres**

Scènes de la vie quotidienne en Centrafrique, interrogeant sur le sens de la vie et de la justice. Chaque jour, de travail, de joie, de souffrance ou d'attente, celui qui n'a rien montre déjà le chemin vers de vrais droits de l'homme et de la femme. Il est notre maître.

### **Le doigt**

En Centrafrique, une maman et son enfant malade dans les bras, deux frères qui courageusement se soutiennent, une mère et son bébé aux gestes d'amour malgré la vie difficile, une enfant qui de son doigt touche une peinture juste réalisée au centre de nutrition : le désespoir et l'espoir dans un pays où tant d'enfants meurent ou dépérissent de mal nutrition.

## **Geneviève Issard / Colette Dalle - 6**

### *intallation*

genevieve.issard@wanadoo.fr

01 39 69 37 57

### Article 1

### **Les Hommes : tous uniques, tous semblables, tous égaux**

L'homme qui se regarde dans un miroir se voit unique et irremplaçable. Selon l'idée qu'il a de lui-même, il se sentira puissant ou misérable, roi de l'univers ou vermisseau, aimable ou méprisable.

Lorsque son image est répercutée à l'infini par des miroirs, il prend conscience que tous les hommes, ces milliards d'insectes qui pullulent sur la terre, sont semblables à lui, sont ses semblables, ses égaux.

L'humanité entière est présente dans chaque homme.

## Isabelle Iste - 7

### Peinture

art-iste@orange.fr  
www.art-iste.fr  
01 30 59 96 51

### Article 3

Si les articles de la déclaration des droits de l'homme sont universels ils n'en sont pas moins vulnérables ; ainsi un des rôles de l'artiste est de témoigner de son époque.

Mes œuvres plastiques sont des flagrants délits de création, incitant la réflexion et donc la compréhension de notre monde visant, sans leçon de morale, à mieux discerner nos préoccupations humanistes.

Le droit à l'expression plastique dans toute sa diversité sont des espaces de liberté qui prouvent aussi la santé d'une démocratie.

*Article 3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.*

### Article 27

*Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*

*Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.*

## Acuti "censure" - 8

### Sculpture / installation

un\_d\_20@club-internet.fr  
06 20 60 03 80

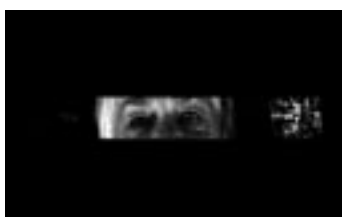
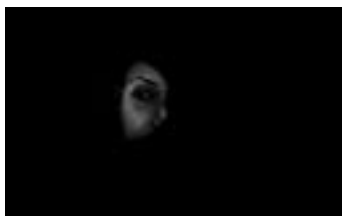
### Article 27

Trois figures, hommages à J.Rustin, M.D.Dado et F.Bacon qui ont bousculé le conformisme. Ici, ACUTI s'interroge sur la notion de « censure » et évoque l'effacement, la déformation, le fractionnement. Des réalités auxquelles sont confrontés les artistes et le public avec la normalisation de l'art.

*Article 18 - Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*



**Magali Berdaguer - 27**  
Peinture



**Andrés - 29**  
Installation



**Caroline - 17**  
Vidéo

## Nicole Pellerin - 9

### Peinture

nicolepellerin@aol.com

06 99 57 17 94

### Article 18

#### Inacceptable new repulsion increase

ECCE HOMO ! Voici l'homme, non pas le Christ couronné d'épines, mais les crucifiés des temps modernes, les bannis de la société.

C'est nous tous, quand nous ne parlons pas l'anglais incontournable, si nous osons être gros, moches, handicapés, dissidents, dépressifs ou si nous avons la tête dans les étoiles.

Nous sommes attendus conformes aux diktats du corps et de l'esprit, sinon point de salut. D'où la nécessité de résister, de combattre. L'art est un de nos moyens.

*Article 18 - Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.*

## Véronique Artru - 10

### Sculpture / installation

Jbv.artru@free.fr

0139750126 - 0631725593

### Articles 3, 27

#### Droit, sens et parole

Tout homme peut-il revendiquer le droit d'être artiste ? Qui a le droit de créer et où naît l'oeuvre d'art ? Quand peut-on parler de beauté ?

Au coeur du monde le cri de l'homme, celui du droit à exister...

Dans ce parcours, tout homme peut découvrir que sa volonté de vivre est énergie créatrice : par ses sens, par la parole, l'homme se met en relation avec l'autre, il explore la question du sens ...  
Ouverture vers la beauté ?

Ecouter la vie

Goûter l'eau

Répondre le parfum de la parole

Voir au dehors, au dedans, travail réalisé en partenariat avec Michel Auville poète, auteur et animateur du site internet Handicap et poésie

Toucher la terre

# Jean Salou - 11

## Peinture

saloujean@yahoo.fr  
www.jean-salou.com  
02 31 32 56 87

### Article 27

## Mon expression plastique pour les Droits de l'Homme

Aucune civilisation ne semble capable de résister à la haine. Les représentants des Etats proclament les droits de l'Homme qui sont continuellement violés, bafoués, contournés. Notre souhait vise à voir le monde délivré de l'injustice, la misère, la violence dans les familles, les quartiers, les écoles, les villes et les Etats. Cette violence est un produit médiatique qui se vend bien et l'une des plus grandes vulgarités du monde. Pour la chasser des solutions pacifiques existent mais personne n'ose. Avec de grands et brillants raisonnements on obtient peu mais avec un peu d'amour, on obtient beaucoup. Le message est-il farfelu, digne d'un fou ?

Pourtant, il y a mille fois longtemps, un poisson est sorti de l'eau sur la terre ferme et sans poumon. C'était un fou. Il est devenu un homme qui revendique des droits pour vivre et être heureux. Pour réparer les injustices jusqu'où faut-il remonter ?

Deux questions resteront sans réponse : qui doit intervenir et quand ? En face de ces deux inconnues, il reste la vigilance des militants que nous sommes.

*Article 3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.*

## wallerand - 12

06 12 33 64 37  
wallerand@wanadoo.fr  
www.wallerand.com

### Article 31 ? - DUDH

*Article 27*

*Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*

*Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.*

## Franck Maury - 13

### Sculpture

06 29 66 11 80

Depuis longtemps beaucoup d'artistes (comédiens, écrivains, peintres, sculpteurs) ont du faire très attention pour ne pas s'attirer les foudres du régime ou de la religion à l'époque où ils vivaient. Ils ont du maquiller les œuvres pour ne pas être emprisonnés torturés ou tués. Toutes ces précautions à prendre ont disparu sauf dans les régimes totalitaires. Faire les jeux olympiques en Chine est une aberration pour moi. Le régime au pouvoir ne respecte pas les Droits de l'Homme que ce soit dans les arts ou dans bien d'autres domaines, bien au contraire il les bafoue un peu plus tous les jours. La sculpture que j'ai créée représente ce que je pense depuis des années de la Chine. La libre pensée n'existe pas en Chine. La même sculpture présentée en Chine, et c'est l'emprisonnement de moi-même et mon élimination pure et simple L'étudiant est en inox (inoxydable) et il tient un grand livre qui représente la connaissance. Il est pointé par un char en acier (oxydable) il va rouiller. Pour moi ça représente, je l'espère de tout cœur, l'usure du pouvoir, il a pour emblème les cinq anneaux olympiques le tout est sur un socle en acier peint en rouge, le rouge représentant la répression et le titre de l'œuvre est.

Un certain printemps à Pékin

*Article premier - Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

## Iduma - 14

### Peinture

iduma@free.fr  
06 88 31 31 42

Article 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ? Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ? Chaque petit carré de mon travail est l'expression de cet article. Des hommes qui pensent... Des hommes libres... égaux, des hommes qui agissent de façon fraternelle. Il y a tout cela dans chaque petite case, ça ou son contraire ! Cet article, tout comme mon travail, reste un devoir de mémoire à lire et relire chaque jour.

## Acuti s'expose - 15

*Performances 2007 et +*

### Article 27

Exposé en 1994. Censurée, insultée, l'expérience, difficile, est enrichissante.

L'artiste travaille aujourd'hui à la parution d'un Manifeste, issu de sa thèse : "Les Défiguratifs ou le monstre dans l'Art soutenu par Jean Rustin et Vladimir Vélickovic et pour différentes expositions.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour pénétrer le monde de l'Art et ses réseaux, forte de la pétition «L'Art, c'est la vie» de Mai 2007, soutenue par Stéphane ROZAND, WALLERAND et Pamela VALENTE, ACUTI décide de s'exposer dans les plus hauts lieux de l'Art Contemporain.

Son but : réaliser une exposition autour du Manifeste «Les Défiguratifs ou le monstre dans l'Art», dont elle est l'auteur.

Quel directeur de Musée tentera l'aventure ?

Le 28 Juillet 2007, l'artiste s'expose au Plateau.

Un film et des photos sont réalisés pour entériner sa performance. Avec «CORPS DAMNE», 2003, 37x19x17 cm. Terre, plâtre, métal et pigments.

Impossible de rencontrer C. Bourgeois

Le 24 Novembre 2007, l'artiste s'expose au Palais de Tokyo. Un film et des photos sont réalisés pour entériner sa performance. Toujours avec «CORPS DAMNE».

Impossible de rencontrer Marc Olivier Wahler.

On la décourage de laisser le Manifeste, il ne sera pas lu, elle ne fait pas partie du réseau !

Le 07 Avril 2008, l'artiste est contactée par Radio Libertaire. 89.4. Elle participe à l'émission Musar, interviewée par Nathalie Mc Grath

D'autres dates et d'autres lieux seront investis dans les mois qui suivent.

*Article 4 - Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.*

## Marie-Jeane Doutriaux - 16

### Sculpture

mj@doutriaux.com

01 47 41 15 60

Articles 4, 5, 9

La Déclaration des Droits de l'Homme est notre rempart contre les injustices que notre laxisme et notre lâcheté tolèrent et contre notre impuissance.

Si à travers mon travail artistique je pouvais exprimer cela, j'en éprouverais quelque soulagement et moins de remords.

## Caroline - 17

### Vidéo

caro@scaal.net  
www.lagaleriedecaro.net  
06 19 94 78 69

### Article 27

#### Le droit de créer : mots d'artistes

Mise en avant d'hommes et de femmes qui ont une action dans la création, non pas par la présentation de leur travail, mais au regard de leur engagement et de leur questionnement. Les artistes interviewés ont la chance d'être libres de créer, comment se positionnent-ils par rapport à ce droit qui n'existe pas partout dans le monde.

*Article 4 - Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.*

*Article 5 - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.*

*Article 9 - Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.*

## ASTI / ART27

### Dominique Joseph - 18

#### Peinture / installation

philippe-joseph@club-internet.fr  
01 39 58 38 54

### Article 26

Sont réunies autour du thème deux expressions différentes : la peinture, pour 10 artistes d'art27, et l'écriture, pour 8 stagiaires de l'ASTI non scolarisées.

Les originaux des écrits sont rassemblés dans un cahier, sur une table d'écolier suspendue dans l'espace, et des agrandissements de leurs écritures dialoguent avec les tableaux.

On entend les textes, lus par les stagiaires.

Par terre, l'article 26, souillé, symbolise les violations de ce droit fondamental.

*Article 26 - Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.*



**Rita Lecat - 31**  
Installation



**Canelle**  
**Jehasse - 23**  
Vidéo

## Amandine Chenot - 19

### Peinture

amandinechenot@hotmail.com  
www.amandinechenot.blogs.com  
06 26 32 56 92

Quoi de plus légitime pour l'homme que le droit à la vie, le droit de ne pas souffrir et de refuser la déchéance de son corps et de son esprit ? Alors que la question de l'euthanasie se pose officiellement en France depuis quelques années avec les affaires Sébire et Humbert ... le droit de mourir ne pourrait-il pas devenir le nouvel article des droits de l'homme ?

Mon travail est une introspection sur le cerveau humain à travers l'imagerie médicale. Il raconte l'histoire d'une rupture, d'une dualité intérieure, d'un face à face parfois violent avec la toile, entre construction et destruction. Je parle de maladie, de lutte contre la maladie, mais avant tout d'esprit et de réflexion positive face à la mort. Grâce à la création, mon esprit a pu dominer mon corps et redonner force à mes cellules dégénérantes. C'est une démarche positive qui m'a permis d'atteindre une paix intérieure et de me préparer à la mort non plus avec fatalisme mais avec sérénité.

Le droit de chaque homme est d'être libre. Libre de créer, d'être responsable de sa vie et de choisir le moment de partir avec sérénité, l'esprit LIBRE.

*Article 14 - Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.*

*Article 15 - Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.*

## M. C. Bohnenblust - 20

### Peinture

mcbohnenblust@noos.fr - www.mcboh-peintre.com  
06 13 41 74 77

### Articles 14, 15

Partir, partir, c'est tout ce qu'il reste à faire, sans condition, sans retenue, faire confiance. Faire confiance au passeur, à l'embarcation, à la mer, aux pays d'accueil. C'est quand on a plus d'espoir qu'il ne faut désespérer de rien.

Sénèque - INCHALLA

## **Atelier Sculpture-modelage art27 Nubia del Toro - 21**

Branciard Josiane, Cervantes Marie, Fraysse Josseline,  
Guyot-Sionnest Claudine, Millet Jean-Bernard, Pessel Karina,  
Saincry Marie-Christine, Salmon Marie-Angèle, Steel-Mortimer  
Alexandra, Tomasini Natalia

**performance: Cheo CRUZ**

**Sculpture / installation / perf.**

deltoro.nubia@free.fr  
06 64 47 14 28

Articles 1, 3, 4, 19

### **Un autre visage... une nouvelle conscience**

Une action plastico-corporelle reliée à un ensemble de masques en terre cuite, tisse, révèle, condense un réseau de sens-signes magico-poétiques, arc-boutés sur des cosmogonies universelles.

Terre= génèse.  
Masque = persona.  
Corps = action.

Pour refléter la nostalgie des peuples, la souffrance humaine, les cris des âmes, l'impuissance de l'être, la soif de liberté...

“Un peuple sans visage est un peuple sans futur “.

### **Yac - 22**

Mary Boo, Juliana Chakravorty, Antoine Guaita, Michel Renault, Pierrette Renault-Dufour, Catherine Videlaïne

**installation**

yartcontemporain@orange.fr  
www.yac.asso.fr  
01 39 76 29 09

Venant de l'extérieur, des lignes colorées courent, serpentent, se livrent à un ballet digne de la comédie humaine. Certaines droites, dynamiques foncent de l'avant et s'amplifient. D'autres, sinueuses, tortueuses, s'interfèrent comme pour contrer leur avancée : image du parcours difficile des droits de l'homme.

Une sphère luminescente, suspendue dans l'espace figure la pureté, l'universalité des droits humains. Les cheminements colorés terminent le parcours, attirés par la sphère : gage d'espoir.

# ART et PARTAGE

ATD Quart Monde, Paris - 23

## Atelier

<http://www.atd-quartmonde.org>  
<http://artetpartage.canalblog.com>  
jacqpage@yahoo.fr  
06 63 89 67 03

Au-delà des milieux et des histoires, le souffle de la vie ensemble.

Cette oeuvre, qui illustre le droit à l'expression, est une réalisation de l'atelier Art et Partage (mosaïque de personnes vivant des histoires et des réalités différentes) que le Mouvement ATD Quart Monde anime à Paris 20<sup>ème</sup> depuis 1996. L'oeuvre est un éventail de 240 x 240 cm, en matériaux divers. Elle interroge la réalité de l'artiste et son rôle dans la société. C'est le souffle de la vie qui lui-même crée le vent : expression en mouvement.

*Article 19 - Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*

*Article 13 - Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.*

*Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

## Canelle Jehasse - 24

### Vidéo

zalta8@yahoo.fr  
06 65 73 62 24

### Article 27

#### (EX)-PRESSION

Cette vidéo fait principalement écho à l'article 27 relatif à la liberté de créer. J'ai choisi d'évoquer le cas de l'artiste qui libère ses pulsions, son esprit et son corps dans et par l'acte créateur. Créer c'est s'exprimer, c'est-à-dire penser et agir en étant son propre guide.

C'est un acte générateur de plaisir, de jouissance même, qui permet de se sentir libre, mais c'est aussi un acte difficile, une prise de risque de la part de celui qui s'expose au regard et au jugement des autres. L'artiste exerçant son droit de créer se heurte ainsi souvent à la censure ou s'inflige l'auto-censure par crainte de déplaire, d'être mal vu ou incompris... par crainte, en somme, d'être mis en marge d'une société dont les individus sont pourtant censés être libres et égaux, comme l'affirme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

## Catherine Tocis-Merten - 25

**installation / sculpture / vidéo**

catocis@yahoo.fr  
06 72 53 70 05

### Article 5

Pour CTM, l'expression d'un ressenti de l'émotion passe par le travail de la matière. Ses toiles traduisent le vécu une lutte physique avec la matière, au corps à corps qui est aussi un dialogue fait de cris et de chuchotements. Dans une recherche d'authenticité, CTM cherche à traduire de manière sensible sa révolte sa peur ses souffrances, face à toute atteinte à la liberté. Sa vidéo «Le Pendu» est là pour montrer l'insoutenable.

Regard de compassion devant tant d'injustice, de souffrance et de révolte, devant tant de misère, de désespoir.

*Article 5 - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.*

*Article 14 - Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.*

## Hong Husselbee - 25

**peinture**

hong.husselbee@paris.com  
06 99 73 82 71

Articles 1, 2, 3, 9, 13, 14

JE VEUX Y CROIRE !

### L' EXIL DES FEMMES PADAUNGS BIRMANIE

*“L'exil des femmes girafes. C'est l'une des plus vieilles guérillas du monde. Elle oppose depuis 50 ans les rebelles karens aux soldats de la junte birmane. Autrefois souverains dans leur état, ils revendiquent depuis leur indépendance totale et sont, aujourd'hui, la seule minorité ethnique à ne pas avoir signé de cessez-le-feu avec le gouvernement de Yangon. Chassés de leurs terres, les civils ont choisi le chemin de l'exil, pour rejoindre des camps de réfugiés en territoire thaïlandais. Parmi eux, les femmes girafes qui, depuis des siècles, attisent la curiosité par les colliers en laiton qu'elles portent autour de leur cou, de leurs jambes et de leur taille... Pour elles, ces spirales représentent l'identité de leur peuple. Pour les agences de voyage, elles constituent une attraction touristique de premier plan !”*

Un récit de Corinne Glowacki

## Magda Mouafiq Riffi - 27

### *installation*

m\_mouafiq@hotmail.com

06 03 12 79 87

### Article 25

#### **Habiter quelque part...**

Condamné à errer, tu n'es nulle part le bienvenu. Pas de toit, rien qui te préserve de la rudesse du climat et du regard des autres. Ta seule richesse, la vie. Tes seules compagnes, la compassion et la générosité de quelques semblables mieux lotis que toi. Habiter quelque part n'a pour toi que le sens du rêve peut-être jamais anéanti. Comment te rendre ta dignité et la sécurité auxquels tu as droit ? Comment me sentir encore un Homme après ça ? Pourtant je rentre chez moi.

*Article 25 - Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.*

## Magali Berdaguer - 28

### **Peinture / installation**

magb5@tele2.fr

<http://magb5.artblog.fr>

06 77 92 17 62

### Articles 1, 2, 27

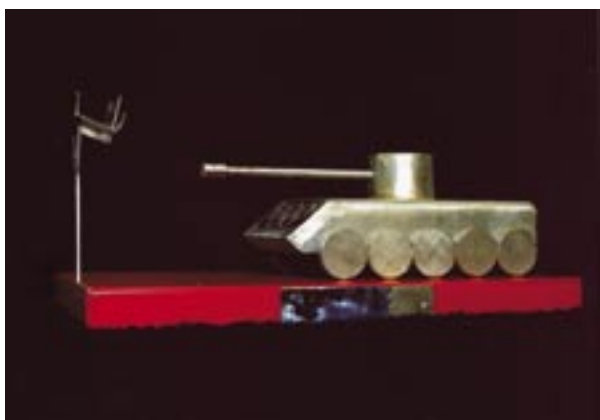
Les Droits de l'Homme entre idéal et réalité.  
Un travail symbolique mêlant photos, textes et peinture.

#### **« Entre Peau et Lambeaux »**

Pour ce projet, j'ai choisi de réunir le thème de la peau sur lequel je travaille, au thème des Droits de l'Homme de l'exposition ECCE HOMO. La peau est identitaire, enveloppe unique, frontière entre soi et l'autre, territoire insulaire mais aussi territoire de rencontre. La Déclaration, inscrit avec les mots, toutes ces identités uniques rassemblées sur un même territoire et jouissant des mêmes droits. Cette installation présente deux peaux suspendues dos à dos, tissus travaillés sur leurs doubles faces. Les fils cousus sur le verso, allégorie du derme et autres réseaux internes, s'entrelacent et se rejoignent sur le sol recouvert de terre, espace indivisible, genèse de toutes les racines. En contrepoint de cette « peau idéale », où se mêlent articles des Droits de l'Homme et portraits photos au format unique reliés les uns aux autres, une « peau lambeau », symbolique, reprend textes et visages. Le travail plastique dénonce la maltraitance, les inégalités et la censure auxquelles l'homme est confronté dans la réalité contemporaine.



**Isabelle Iste - 7**  
Peinture



**Franck Maury - 13**  
Sculpture



**Colette Dalle - 4**  
Peinture

## Andrés - 29

### *installation*

Josseline Fraysse, Nicole Pons, Canelle Jehasse, Caroline, Claire de Calan, Albertine Lagneau, W.

andrex@noos.fr  
06 30 03 75 74

Articles 9, 13, 3

### **LES ILES DE L'ESPOIR**

Malte, Lampedusa, Cuba. Une île au soleil, c'est le rêve pour les vacances !  
Il y a aussi des îles où l'on s'échoue, des îles où l'on enferme.  
Au delà des parasols :

Art. 9 : Les prisonniers de Guantanamo attendent désespérément d'être jugés légalement.

Art. 13 : Les migrants emprisonnés à Lampedusa n'ont pu circuler librement.

Art. 3 Les noyés de Malte ont risqué leur vie pour la liberté.

Au loin, l'entrée du port, et la ville tant espérée. Un nageur reste ballotté par les vagues, sans pouvoir l'atteindre.

*Article 13 - Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état.*

## Permis de Culture - Culture Code - 30

### *installation*

Paco Rimani - 06 86 07 94 33  
Karine Bascle - 06 98 15 97 72 - kbascle@hotmail.fr  
Claire de Calan - 06 98 11 86 54 - clairedcalan@free.fr

Les hommes ont-ils tous les mêmes possibilités de s'exprimer en tant qu'artistes ?

On-t-ils tous accès aux mêmes droits fondamentaux susceptibles de leur permettre de s'épanouir dans leur art ? Et comment détecter les limites à ne pas dépasser pour éviter toute forme de répression? Qui peut aujourd'hui véritablement regarder, écouter, penser, construire, s'exprimer, se réunir, s'exposer, communiquer... ?

Un artiste ? lequel ? Mais OÙ et QUAND ?

Au volant de son art, il doit connaître le code...

## Dominique Oliveau (Berdalle) - 31

### *Installation / sculpture*

atelierberdalle@orange.fr

06 15 77 21 32

**ARTICLE 3** : Tout individu a droit à la vie, à la liberté... La partie de croquet se sont des «homsectes» poussant leur boule aussi légère que fragile (leur vie) sur un redoutable terrain de jeu, celui de l'intolérance et de la pensée unique. Pour moi, sur ce thème épineux des droits de l'homme, c'est la tentative de partage d'émotions qui compte plus que la relation d'un fait isolé.

L'actualité mondiale regorge de tragédies révoltantes, mais nous, au quotidien, à quel jeu jouons- nous ?

*Article 3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.*

## Rita Lecat - 32

### *Installation*

philippe@lecat.eu  
www.galleriarita.com  
01 39 73 13 20

### Article 3

#### **Babycide**

Ce pays fabuleux aux 1001 merveilles est aussi le pays de tous les contrastes ou la misère la plus dégradante côtoie la richesse la plus insolente.

Dans la plus grande démocratie du monde, les Droits de l'Homme sont quotidiennement bafoués encore de nos jours.

Dans l'Inde rurale, l'infanticide des filles pratiqué depuis des siècles, est encore considéré comme une pratique raisonnable. En effet, les filles sont un coût pour la famille qui doit assurer une dot et payer le mariage.

Même dans les milieux aisés, les filles ne sont pas traitées comme les garçons. Elles sont systématiquement défavorisées sur le plan de la nourriture, des soins médicaux et de l'éducation. Les résultats du programme gouvernemental d'aide aux familles sont faibles au regard de la catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux.

# **Merci à tous nos partenaires et sponsors**

**Le Conseil Européen**

**Le Ministère des Affaires Etrangères,  
Secrétariat chargé  
des Droits de l'Homme,  
Madame le Secrétaire d'Etat Rama Yade  
L'Ambassadeur François Zimeray**

**Le Conseil Général des Yvelines,  
M. le vice-Président  
du Conseil Général des Yvelines et député  
Pierre Lequiller  
et son équipe.**

**La municipalité de Marly-le-Roi,  
M. le Maire et vice-président  
du Conseil Général des Yvelines  
Jean-Yves Perrot  
et son équipe.**

**Culture Yvelines  
Fraap  
F7 NAGA**

L'association Art27, remercie bien vivement les sponsors qui ont contribué à la mise en place de cette exposition, tant au niveau des fonds généreusement offerts qu'à celui de la participation à des prix qui encouragent les artistes dans leur recherche.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à ceux qui nous ont permis l'instauration d'un partenariat prometteur d'un avenir de concertations culturelles et humaines, visant à la promotion de l'art contemporain au plus près des courants actuels internationaux et en devenir.

Nous sommes tout particulièrement touchés par l'intérêt immédiat et enthousiaste que vous avez manifesté au cours de nos diverses rencontres pour évoquer notre projet en tant qu'association d'art contemporain dont les artistes traitent par leurs œuvres du sujet des droits de l'homme.

C'est une approche collective par l'art qui a éveillé votre curiosité ainsi que votre adhésion. Nous vous remercions chaleureusement de votre confiance.

art27

*Francis Lémery, responsable communication*

**art27**

Article 27 : Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

*Déclaration universelle des Droits de l'Homme  
10-12-1948 Paris*

**Depuis plus de 40 ans,  
l'association art27 qui regroupe  
des artistes, amateurs et professionnels,  
autour d'ateliers d'arts plastiques,  
promeut activement la création  
dans les Yvelines et sa région.**

**Son double objectif est de soutenir les  
artistes contemporains en présentant leurs  
créations lors d'une exposition annuelle et  
de participer, à sa mesure, à la diffusion des  
idées humanistes portées si fortement par  
la Déclaration Universelle  
des Droits de l'Homme de 1948.**

**Promotion des artistes  
et de l'art contemporain**  
*exposition annuelle*

**Ateliers d'arts plastiques**  
*création*  
*peinture - dessin - sculpture*  
*modèle vivant - multimédia...*  
*enfants / ados / adultes*

**Association d'arts plastiques**  
*Loi 1901*

12-14 chemin des Maigrets 78160 Marly le Roi - France  
01 39 58 94 22 - 06 12 33 64 37

**www.art27.fr**  
wallerand@wanadoo.fr  
**www.arcantes.com**